

SÉANCE SPÉCIALE 15 SEPTEMBRE 2014 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES TENUE LE QUINZIÈME JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE QUATORZE SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR NORMAND CLERMONT, VICE-PRÉSIDENT. LA SÉANCE DÉBUTE À DIX-HUIT HEURES TRENTE.

Sont présents formant quorum:

M. Normand Clermont, représentant de Pointe-Calumet, vice-président

M. Louis-Philippe Marineau, représentant de Saint-Joseph-du-Lac

Est absent:

M. Yves Legault, représentant de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, président

Sont également présents :

M. Stéphane Giguère, agissant à titre de secrétaire intérimaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

Mme Chantal Ladouceur, agissant à titre de trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes

M. Alexandre Toméo, délégué substitut pour la municipalité de Pointe-Calumet

M. Carl Lavoie, directeur travaux publics, Sainte-Marthe-sur-le-Lac

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Résolution RA 028-09-2014

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 15 SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance spéciale du 15 septembre 2014 du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux usées de Deux-Montagnes tel que présenté.

ADMINISTRATION

Résolution RA 029-09-2014

2.1 <u>NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE INTÉRIMAIRE POUR LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES</u>

CONSIDÉRANT l'article 587 du Code municipal relativement à la nomination du secrétaire et du trésorier(ère) d'une régie;

CONSIDÉRANT le départ de madame Guylaine Comtois, directrice générale de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, qui agissait comme secrétaire-trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes;

Conséquemment,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu de nommer monsieur Stéphane Giguère, directeur général par intérim de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, à titre de secrétaire intérimaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes. Le secrétaire intérimaire est autorisé à signer les documents et les effets bancaires pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.



Résolution RA 030-09-2014

2.2 <u>NOMINATION D'UNE TRÉSORIÈRE POUR LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE DEUX-MONTAGNES</u>

CONSIDÉRANT l'article 587 du Code municipal relativement à la nomination

du secrétaire et du trésorier(ère) d'une régie;

CONSIDÉRANT le départ de madame Guylaine Comtois, directrice générale

de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, qui agissait comme secrétaire-trésorière pour la Régie d'assainissement

des eaux de Deux-Montagnes;

Conséquemment,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu de nommer madame Chantal Ladouceur, trésorière de la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, à titre de trésorière pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes. La trésorière est autorisée à signer les documents et les effets bancaires pour et au nom de la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes.

Résolution RA 031-09-2014

2.3 <u>DÉPÔT DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2014</u>

Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

Et unanimement résolu d'autoriser le paiement des comptes présentés sur la liste établie au 10-09-2014 au montant de **3 644.71 \$.** La liste des comptes à payer est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

Résolution RA 032-09-2014

2.4 NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR PRINCIPAL POUR ACCÈS-D AFFAIRE

CONSIDÉRANT QUE madame Guylaine Comtois était l'administrateur

principal pour Accès-D Affaire pour la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT le départ de madame Guylaine Comtois, secrétaire-

trésorière, en date du 5 septembre 2014;

Conséquemment, Il est proposé par monsieur Appuyé de monsieur

Et unanimement résolu de nommer madame Chantal Ladouceur comme administrateur principal pour Accès-D Affaire en remplacement de madame Guylaine Comtois. Madame Ladouceur aura les pleins pouvoirs pour l'administration d'Accès-D Affaire auprès de Desjardins.

Résolution RA 033-09-2014

2.5 <u>ACCEPTATION DE L'OFFRE DE FINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 97-1 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR DES OUVRAGES REQUIS POUR LA COLLECTE DES EAUX USÉES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PADEM</u>

Il est proposé par monsieur Normand Clermont Appuyé de monsieur Louis-Philippe Marineau

QUE la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 23 septembre 2014 au montant de 1 473 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 97-1. Ce billet est émis au prix de 100 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :



278 600 \$	2,59 %	23 septembre 2015
286 300 \$	2,59 %	23 septembre 2016
294 400 \$	2,59 %	23 septembre 2017
302 600 \$	2,59 %	23 septembre 2018
311 100 \$	2,59 %	23 septembre 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Résolution RA 034-09-2014

2.6 <u>MODIFICATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 97-1 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR DES OUVRAGES REQUIS POUR LA COLLECTE DES EAUX USÉES MUNICIPALES DANS LE CADRE DU PROGRAMME PADEM</u>

ATTENDU QUE

conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes souhaite emprunter par billet un montant total de 1 473 000 \$:

Règlements d'emprunt numéro	Pour un montant de \$
97-1	209 400 \$
97-1	1 263 600 \$

ATTENDU QU' à ces fins, il devient nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel (desquels) ces billets sont émis;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 473 000 \$ prévu aux règlements d'embrunt numéros 97-1 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le vice-président, monsieur Normand Clermont et la trésorière, madame Chantal Ladouceur;

QUE les billets soient datés du 23 septembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	278 600 \$
2016	286 300 \$
2017	294 400 \$
2018	302 600 \$
2019	311 100 \$ (à payer en 2019)



PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent s'exprimer a été tenue conformément à la Loi.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution RA 035-09-2014

4.1 <u>LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU 15 SEPTEMBRE 2014</u>

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par monsieur Louis-Philippe Marineau Appuyé de monsieur Normand Clermont

Et unanimement résolu que la séance spéciale du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux usées de Deux-Montagnes soit levée. Il est 7h15.

NORMAND CLERMONT	STÉPHANE GIGUÈRE
VICE -PRÉSIDENT	SECRÉTAIRE INTÉRIMAIRE

POINT DE DISCUSSION

Monsieur Carl Lavoie expose la problématique en ce qui concerne une colonne d'une des 5 pompes.

La colonne de la pompe visée est la seule composante qui n'avait pas été touché lors du dernier programme de réfection du poste en 2011.

Des prix ont été demandés à deux entrepreneurs comme suit :

- Norclair 21 096.00 \$ plus les taxes applicables
- Brébeuf 19 958.00 \$ plus les taxes applicables

Le contrat sera accordé à l'entreprise Brébeuf et payé par la ville de Sainte-Marthesur-le-Lac. La dépense sera partagée entre les municipalités faisant parties de la RADM.

Les membres sont unanimement en accord avec cette proposition.